



Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-22

Projet de règlement numéro 435-22 aux fins de modifier les règlements numéro 269-98 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT », dans les buts suivants :

- Adapter le règlement à la loi afin de rendre possible l'octroi d'une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;
- Indiquer qu'une dérogation mineure accordée par le Conseil municipal et correspondant au but précédent doit être soumise à la municipalité régionale de comté (MRC) dont le territoire comprend le sien;
- Ajouter des situations où une dérogation mineure ne peut pas être accordée soit si elle a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement, ou du bien-être général;
- Ajouter une situation d'exception pour laquelle une dérogation mineure pourrait être accordée si celle-ci a pour effet d'accroître les inconvénients inhérents à la pratique de l'agriculture;

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Madame Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption lors de la session du 2 mai 2022, du projet de règlement 435-22 intitulé:

« PROJET DE RÈGLEMENT #435-22 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 269-98, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT » DE FAÇON À TENIR COMPTE DES MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PROJET DE LOI NO 67, LE 25 MARS 2021 »;

tiendra une assemblée publique de consultation le 6 juin 2022 à compter de 18 h 15, dans la salle du conseil située au 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE la description suivante résume les modifications apportées par le règlement numéro 435-22 qui amende le règlement sur les « dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement » numéro 269-98 :

- ajout de condition d'admissibilité à une demande de dérogation mineure;
- ajout de critères d'évaluation d'une dérogation mineure;

- ajout du pouvoir de la MRC lorsque la municipalité accorde une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Benjamin ce 10^e jour de mai deux mille vingt-deux (2022).

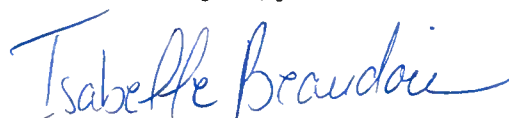
La directrice générale et secrétaire-trésorière,


Isabelle Beaudoin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Isabelle Beaudoin, soussignée, résidant à Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 12h00 et 16h30, le 10 mai deux mille vingt-deux (2022).

EN FOI DE QUOI, je donne certificat, ce 10^e jour de mai deux mille vingt-deux (2022)


Isabelle Beaudoin
Directrice générale et greffière-trésorière